

BEPC
SESSION 2022
ZONE : I

Coefficient : 1
Durée : 2 h

EDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME ET A LA CITOYENNETE

Cette épreuve comporte une page.

EXERCICE I : (04 points)

Voici des affirmations relatives à l'automédication.

Reproduis le tableau ci-dessous et mets une croix dans la case qui convient.

L'automédication consiste pour un malade à :

	Vrai	Faux
1- se procurer des médicaments auprès d'un vendeur ambulancier.		
2- prendre les médicaments selon la prescription du médecin.		
3- prendre comme bon lui semble les médicaments prescrits par un médecin.		
4- prendre les restes de médicaments d'un autre malade.		

EXERCICE II : (08 points)

Texte : La responsabilité parentale.

L'absence de communication entre parents et enfants, surtout en période cruciale de l'adolescence et de la puberté, expose la jeune fille à des risques. A cette étape de la vie, certaines jeunes filles adoptent des attitudes peu exemplaires en portant des tenues « sexy » et des coiffures extravagantes.

Plus préoccupés par leurs activités professionnelles, de nombreux parents négligent leurs obligations.

En effet, ils ne s'informent pas sur les résultats scolaires de leurs filles, ni sur leurs fréquentations, ni sur leur vie sexuelle.

Ce manque d'encadrement fait croire à la jeune fille que tout lui est permis. Son ignorance et son insouciance peuvent lui être préjudiciables. Il devrait exister une complicité entre parents et enfants pour favoriser la communication sur tous les sujets, y compris ceux qui sont considérés comme des sujets tabous. Lorsque les enfants sont instruits sur la sexualité et bénéficient de la confiance de leurs parents, ils hésitent à emprunter la voie de la perdition. Les parents devraient faire preuve de vigilance et de rigueur dans l'éducation de leur progéniture.

LG Info N° 996 du 20 septembre 2018, page 6, P. OUGUEYE Yves. (Texte adapté.)

QUESTIONS :

- Dans le texte, l'auteur parle de la responsabilité parentale. A partir de tes connaissances :
 - définis la responsabilité parentale ;
 - cite trois (03) devoirs de parent.
- L'auteur affirme : « de nombreux parents négligent leurs obligations. »
Cite trois (03) avantages du respect des devoirs de parent.
- Selon l'auteur, l'absence de communication entre enfants et parents en période d'adolescence comporte des risques pour l'enfant. Explique cette affirmation. (05 lignes).

EXERCICE III : (08 points)

Ton (ta) camarade t'informe qu'à la suite d'une querelle entre sa tutrice et son époux, celle-ci a été hospitalisée. Révolté(e) par cette situation, il (elle) te demande de l'accompagner chez une assistante sociale pour dénoncer l'époux.

- Identifie le problème posé.
 - Cite :
 - deux (02) instruments de protection des personnes vulnérables.
 - deux (02) mécanismes de protection des personnes vulnérables.
- Justifie ta décision d'accompagner ton (ta) camarade chez l'assistante sociale.



BEPC/T.O-SESSION 2022
CORRIGE-BAREME : E.D.H.C ZONE I

CORRIGE		BAREME
<u>EXERCICE I.</u> (04 points) soit 1 point par réponse juste		04 points soit 1 point par réponse juste
VRAI	FAUX	
1		
3	2	
4		
<u>EXERCICE II</u> (08 points)		
1-		
a) Définition de la responsabilité parentale		
La responsabilité parentale est l'ensemble des obligations des parents vis-à-vis de leurs enfants; c'est également le fait pour les parents d'assumer leurs devoirs vis-à-vis des enfants.		01 point
NB: Le correcteur admettra comme juste l'une ou l'autre définition		

DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS

Ce barème est national. Seule la commission nationale des corrigés-barèmes est habilitée à le modifier.

1/6

CORRIGE	BAREME
- L'entente et la cohésion en famille; 3 - Le correcteur retiendra comme justes les réponses allant dans le sens de : - L'absence de communication entre parents et enfants en période d'adolescence expose l'enfant aux risques suivants : - La fréquentation des lieux malsains (Boîtes de nuit, bars); - La consommation de l'alcool; - L'usage de la drogue; - L'abandon des études; - Les grossesses non désirées avec des risques d'avortement; - La mort. <u>EXERCICE III - (08 points)</u> 1 - Identification du problème Le correcteur retiendra comme justes les réponses allant dans le sens de :	(02,5 point) (01 point)

DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS tél : 27 20 32 19 45

Ce barème est national. Il ne peut être modifié que par la commission nationale de corrigés-barèmes.

3/6

CORRIGE	BAREME
- La violence faite aux personnes vulnérables - La violence à l'égard de la femme.	
2 - a) Le correcteur retiendra comme justes deux (02) instruments de protection des personnes vulnérables parmi ces réponses : - La Convention Relative aux Droits de l'Enfant (C.I.D.E) ; - La charte Africaine des Droits de l'Homme et du bien être de l'enfant ; - La constitution de la Côte d'Ivoire. - La Convention sur l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes (CEDAW). b) Le correcteur retiendra comme justes deux (02) mécanismes de protection des personnes vulnérables parmi ces réponses :	02 points soit 1 point par réponse juste 02 points soit 1 point par réponses juste

DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS tél : 27 20 32 19 45

Ce barème est national. Il ne peut être modifié que par la commission nationale de corrigés-barèmes.

4/6

CORRIGE	BAREME
- Le ministère de la justice et des Droits de l'Homme; - Le ministère de la femme, de la famille et de l'enfant; - Le Conseil national des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (CNDHCI); - La discipline Education aux Droits de l'Homme et à la Citoyenneté (EDHC); - Les tribunaux et les cours d'appel; - Les services de la gendarmerie et de la police.	
3 - Justification de la décision. Le correcteur retiendra comme justes les réponses allant dans le sens de : - La nécessité de protéger la tutrice qui est une personne vulnérable et qui bénéficie d'une protection spéciale en rapport avec son sexe; - Faire respecter la loi; - Dissuader le tuteur de toute tentative de récidive; - Assurer la prise en charge psycho-sociale.	03 points

DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS tél : 27 20 32 19 45

Ce barème est national. Il ne peut être modifié que par la commission nationale de corrigés-barèmes.

5/6



Ce barème est national. Il ne peut être modifié que par la commission nationale de corrigés-barèmes.

6/6

